



## **Global Compact Communication sur le progrès**

Au cours de l'année 2004, Coface a étudié les moyens d'accroître son engagement en matière de développement durable

Elle a réaffirmé (<http://www.coface.fr/docs/CofaceRA2004.pdf>) son engagement en faveur du Global Compact en ces termes

### **Coface et le développement durable**

Coface maintient et développe son engagement en faveur du développement durable. Cet engagement se concrétise notamment au niveau international par son adhésion au pacte mondial des Nations Unies dit « Global Compact », par sa participation en France au Conseil national du développement durable, et par la prise en compte des effets environnementaux des projets importants qu'elle garantit dans le cadre des procédures d'assurance-crédit et d'assurance investissement gérées pour le compte de l'État.

Par ailleurs, les réflexions menées ont conduit à la création d'une direction de la Déontologie et du Développement Durable, début 2005.

Le site institutionnel de Coface présente d'ores et déjà ses bonnes pratiques en matière d'évaluation des impacts sur l'environnement des projets assurés dans le cadre des activités de gestion des procédures qu'elle exerce pour le compte de l'Etat en France. ([http://www.coface.fr/dmt/rubf\\_env/indexf.htm](http://www.coface.fr/dmt/rubf_env/indexf.htm)).

Des communications sur d'autres pratiques correspondant aux principes du Global Compact seront insérées ultérieurement sur ce site en fonction des progrès réalisés.